



Ministère chargé des Transports

**CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE
AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE**

DE MARCHANDISES

N° MD 72 02 00081

Nous, PREFET DE LA REGION AQUITAINE certification

a) que Mademoiselle BRUDY Karen Stéphanie

né(e) à BORDEAUX (33), le 05 MARS 1975

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2002 ; session : 18 septembre 2002) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de : MARCHANDISES

conformément aux dispositions de DECRET n° 99-752 du 30 AOÛT 1999

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :

- transport par route de : MARCHANDISES
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux

Délivré à BORDEAUX, le 18 septembre 2002



Pour le Prefet, et par délégation,
P/le Directeur Régional de l'Équipement
L'Inspecteur Régional des Transports

Michel BLANCHARD